Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260129-20260102-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION

MAIRIE DE PLUZUNET
TI KER PLUNED

22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41
Fax. 02.96.47.82.60

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Noël LE CORRE, 1er Adjoint, Thierry CONNAN, 2ème Adjoint, Patricia LE QUÉRÉ, 3ème Adjointe ; Mesdames Caroline CHAPISEAU, Julie GAUTIER, Stéphanie JEGADEN Nadine SCRUIGNEC-DERRIEN conseillères municipales ; Messieurs Jean-Marie INTEM, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Benoit LE CARLUER - qui donne procuration à M. Romuald COCADIN

Mme Patricia LE QUÉRÉ est nommée secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Délibération n° 26.01.02

Objet : Division parcellaire pour échange

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'une division partielle des parcelles F167 et F333.
M et Mme Philippe GASNIER céderait à la commune une partie de la parcelle F167 qui permettrait la création d'une voie douce débouchant sur la rue de « Hent Pont Ar Clan ». Un droit de passage carrossable serait laissé à M et Mme Philippe GASNIER sur cette voie.
En contrepartie la commune céderait la même surface de la parcelle F333 à M et Mme Philippe GASNIER, ce qui lui permettrait de devenir propriétaire du talus bordant leur parcelle.
Les frais afférents à ce dossier seraient partagés entre la commune et M et Mme Philippe GASNIER

Le Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques

Considérant qu'il apparaît opportun et d'intérêt général pour la commune de procéder à la division pour échange, des parcelles cadastrées F167 et F333 permettant la création d'une voie douce débouchant sur la rue de « Hent Pont Ar Clan ».

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260129-20260102-DE

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** la division pour échange des parcelles F167 et F333
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les actes afférents à cette affaire
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la division pour échange des parcelles F167 et F333
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les actes afférents à cette affaire
- **Autorise** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au budget

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,
Patricia LE QUÉRÉ

Le Maire,
Romuald COCADIN

MAIRIE DE PLUZUNET 22140 (Côtes-d'Armor)